

INCIDENT
survenu à l'avion immatriculé F-PZTI

Événement :	atterrissement de précaution sur une route lors d'une dégradation rapide des conditions météorologiques.
Causes identifiées :	décision tardive de retour vers le terrain dans des conditions météorologiques favorables aux entrées maritimes. prise en compte insuffisante des conditions météorologique locales.

Conséquences et dommages :	aucun.
Aéronef :	avion Colombe MC 15 "Cricri".
Date et heure :	samedi 24 mars 2001 à 15 h 35.
Exploitant :	privé.
Lieu :	Trézeny (22), situé à 2 NM à l'est de l'aérodrome de Lannion et 18 NM au nord-est de l'aérodrome de Morlaix.
Nature du vol :	local.
Personnes à bord :	pilote.
Titres et expérience :	pilote, 56 ans, PPL (A) de 1983, 566 heures de vol dont 155 sur type et 6 dans les trois mois précédents.
Conditions météorologiques :	observation à Lannion : vent 040° / 05 kt, visibilité 2000 mètres, BKN à 300 pieds, température 9,6 °C, température du point de rosée 9,5 °C. Entrées maritimes rapides.

Circonstances

Le pilote décolle de l'aérodrome de Morlaix. Après une vingtaine de minutes aux environs de Morlaix à une hauteur de quinze cents pieds, le pilote poursuit son vol vers l'est puis vers le nord avec l'intention de revenir à Morlaix par la côte. En approchant la côte, toujours à quinze cents pieds, il constate l'arrivée par la mer de stratus bas qui rejoignent le sol par endroits. Il s'inquiète de cette évolution, décide de rentrer directement à Morlaix et de descendre pour conserver la vue du sol. Les conditions météorologiques se dégradent encore, il poursuit sa descente jusqu'à une hauteur de trois cents pieds.

Le pilote, connaissant la région, décide d'effectuer un atterrissage de précaution afin d'éviter une collision avec des obstacles. Craignant d'endommager son avion en atterrissant sur des champs détrempés, il décide de se poser sur la route

départementale 786. Il survole cette route et choisit un moment où la circulation est moins dense pour atterrir.

Avant le vol, le pilote ne s'est pas informé auprès des services météorologiques, d'autres pilotes lui ayant indiqué que le plafond était suffisant.

incident du F-PZTI le 24 mars 2001

